



Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S

du jeudi vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 janvier 2024, le Conseil d'administration du CCAS a été à nouveau convoqué le jeudi vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente et peut délibérer valablement **sans condition de quorum**.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le comité d'Administration du C.C.A.S. de VILLEDoux, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la vice-présidence de Nicolas PERAUD.

Présents : Mesdames Colette AUMONNIER, Cristal MAINI et Messieurs Bernard CHARRON, Nicolas PERAUD formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Pierre BODY, Eric GALERAN, Jean-Michel LOPEZ-BEAUDOIRE, François VENDITTOZZI, Mélanie ARNAUD, Isabelle BOURLAND, Agathe LEGRAS, Marie-Christine QUÉVA, Corinne SINGER, Michelle WANTZ

Absents avec pouvoir :

Jean-Louis MARIE donne pouvoir à Nicolas PERAUD

Stéphanie COLOMBIER donne pouvoir à Colette AUMONNIER

Secrétaire de séance : Cristal MAINI

Depuis le 21/11/2023, il y a vacance de poste en cours de remplacement suite à la démission d'un membre nommé.

._*._*._*._*_

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 09/11/2023

1. Délibération autorisant l'attribution d'une aide pour un administré de la commune

Questions diverses :

- démission d'un membre nommé

._*._*._*._*_

Le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 09/11/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Cristal MAINI est nommée secrétaire de séance.

1. **Délibération autorisant l'attribution d'une aide pour un administré de la commune**

DELIBERATION

Monsieur le Vice-Président demande au Comité d'Administration de bien vouloir examiner le cas d'une administrée de la commune de VILLEDoux qui est seule pour élever ses enfants.

Au vu des problèmes financiers que rencontre cette dame, elle a des difficultés à payer le voyage scolaire de son enfant, en classe de CM2 à l'école des Portes du Marais de VILLEDoux, d'un montant de 120€.

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder une aide de 40€ (quarante euros) en paiement de la part « parents » du voyage scolaire des élèves de la classe de CM2.

Cette aide sera directement versée à la coopérative scolaire ADCS OCCE 17 au compte IBAN FR7611706440245360855003769.

Questions diverses :

- Monsieur le Vice-Président explique que Gisèle CHALLIER a donné sa démission en tant que membre nommé. Il expose qu'un nouveau membre a été nommé par Monsieur le Maire par arrêté. Il s'agit de Serge PRIGENT, retraité habitant de Villedoux depuis 2022 et qui était très investi dans le comité d'entreprise de la société où il œuvrait avec une fibre sociale incontestable.
- Bernard CHARRON envisage de changer le style de musique lors du concert d'octobre rose.
- Voir pour préciser la séance de cinéma en plein air. Une ouverture à la culture pour tous pour les seniors et les jeunes. Une possibilité de subvention sur ce type d'évènement.

Fin de séance à 19h30